

AR Prefecture083-248300410-20230607-2023_06_07_02-DE
Reçu le 07/06/2023

Dr André Garron - président CCVG - publié le 7-6-2023

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VALLÉE DU GAPEAU**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du VAR

Extrait du registre des délibérations du conseil
communautaire de la Vallée du Gapeau

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part au vote
31	31	25

Séance du 7 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept juin à 9h30, le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi.

Date de convocation : le 1^{er} juin 2023**Objet de la délibération : MANDAT SPÉCIAL CONFIE À
THIERRY DUPONT, MEMBRE DU BUREAU
COMMUNAUTAIRE.****n°23-06-07/02****Conseillers à voix délibérative ayant pris part au vote :**

M. GARRON	Président – Maire de Solliès-Pont
M. PALMIERI	1 ^{er} Vice-Président – Maire de La Farlède
M. AYCARD	2 ^e Vice-Président – Maire de Belgentier
M. GERARDIN	4 ^e Vice-Président – Maire de Solliès-Ville
Mme XICLUNA	Conseillère communautaire – commune de Belgentier
M. VITRANT	Conseillère communautaire – commune de Belgentier
M. MATTEODO	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Toucas
Mme DRELON	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Toucas
M. CALONGE	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Toucas
M. JAULT	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Toucas
Mme RAVINAL	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme SMADJA	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme FOUCOU	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
M. LAURERI	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
M. COIQUAULT	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme DELGADO	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme BELTRA	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme VINCENTS	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
M. HENRY	Conseiller communautaire – commune de La Farlède
M. BERTI	Conseiller communautaire – commune de La Farlède
Mme EXCOFFON-JOLLY	Conseillère communautaire – commune de La Farlède
M. GENSOLLEN	Conseiller communautaire – commune de La Farlède
Mme CORPORANDY-VIALON	Conseillère communautaire – commune de La Farlède
Mme FOUASSE	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Ville
M. CASTEL	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Ville

Conseillers ayant donné procuration :

M. FABRE à M. JAULT
Mme MARTINEZ à M. MATTEODO
M. BOUBEKER à Mme RAVINAL
Mme MANGOT à M. GENSOLLEN

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire élit M. Mattéodo secrétaire de séance.

Le président expose que l'Association Nationale Des Élus en charge du Sport (ANDES) tient son congrès annuel à Pau les 8 et 9 juin 2023. Cette association peut notamment aider à subventionner les travaux sur équipements sportifs au vu des politiques nationales qu'il est utile de connaître et présentées à cette occasion. L'ANDES a ainsi facilité la rénovation de la pelouse naturelle du stade Dominici et pourrait intervenir sur les créations et transitions envisagées cette année sur le stade Murat notamment.

Il propose donc de confier un mandat spécial à Thierry Dupont, membre du bureau communautaire et responsable des sports, afin de participer à cet événement (départ la veille). Il propose de prendre en charge les frais réels d'hébergement et de repas exposés par M. Dupont pour l'accomplissement de cette mission, dans les limites journalières respectivement de 130 € et 70 €.
Le déplacement se fera en véhicule communautaire et ne nécessite donc pas de disposition particulière à cet égard.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement ses article L2123-18 et R2123-22-1 applicables à la communauté de communes par renvoi de l'article L5211-14 du même Code,

VU les statuts de la CCVG et plus particulièrement sa compétence en matière d'équipements sportifs,

CONSIDÉRANT l'utilité pour la Communauté de Communes d'assister au congrès de l'ANDES des 8 et 9 juin 2023 à Pau par la mission confiée à cet effet à M. Dupont, membre du bureau communautaire en charge des sports,

CONSIDÉRANT les travaux importants prévus cette année sur les équipements sportifs communautaires,

DÉLIBÈRE ET DÉCIDE :

pour : 29

contre : 0

abstention(s) : 0

- **D'APPROUVER** l'exposé du président et de la transformer en délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
pour copie conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de sa
transmission en Préfecture du Var le **7 JUIN 2023**
et de sa publication le **- 7 JUIN 2023**



Docteur André GARRON

Président CCVG
Maire de Solliès-Pont

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission, de sa publication ou notification. Il peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.